

Cet article est extrait de ma contribution à l'ouvrage collectif : **Le courage de réformer** , sous la direction de Claude Bébéar , Institut Montaigne, 2002 chez Odile Jacob.

les Echos 30 avril 2002

Libérer l'activité et l'emploi

Par Michel Godet¹

Le chômage a quadruplé depuis 1975 alors que le PIB a plus que doublé. Le chômage s'explique d'abord par notre mauvaise gestion de l'abondance et par le refus de remettre en cause nos organisations. Cessons donc de chercher des boucs émissaires dans la technologie, dans la concurrence des pays moins avancés ou dans la mondialisation. Cette dernière n'est pas coupable et les Etats ne doivent pas se défausser de leur responsabilité. Les facteurs de développement sont d'abord endogènes : c'est la raison pour laquelle le taux de chômage varie du simple au triple au sein des pays européens et aussi au sein des territoires en France. Ce ne sont pas les infrastructures qui font le développement mais la capacité des hommes à agir ensemble pour des projets communs. Il n'est de richesses que d'hommes éduqués et c'est aussi la dynamique démographique qui nourrit l'emploi. C'est l'activité qui crée l'emploi, il faut donc encourager les initiatives locales de développement et stimuler l'effort des fourmis autant que le chant des cigales. Le meilleur remède contre l'exclusion sociale c'est la dynamique de projet et la responsabilité solidaire doit prendre le pas sur l'assistance passive. Ce qui signifie notamment : pas de rémunération sans contrepartie d'activité !

Des réformes en profondeur s'imposent notamment dans les inégalités de statut des travailleurs, d'autant plus que le tournant démographique de 2006, avec la conjonction du *mamy-boom* et du *baby-krach*, va renforcer la pénurie de professionnels pour les emplois de demain qui seront en majorité dans le tertiaire de haute convivialité ajoutée . Il faudra pour cela des personnels bien dans leur peau et prêts à travailler plus et avec joie !

Cinq propositions pour libérer l'activité et l'emploi

1° Calculer le temps de travail globalisé tout au long de la vie avec le maximum de souplesse pour l'individualisation des horaires à la carte en fonction des capacités, des aspirations et de l'âge des individus (les 35 heures seulement pour ceux qui le souhaitent et quand ils le souhaitent) . Calculer les droits à la retraite de chacun en fonction de ce temps de travail globalisé sans limite de temps et d'âge (aux Etats-

¹ Professeur au Conservatoire national des arts et métiers. Cet article est extrait de sa contribution à l'ouvrage collectif : *Le courage de réformer* , sous la direction de Claude Bébéar , Institut Montaigne à paraître le 7 Mai 2002 chez Odile Jacob.

Unis la Constitution interdit d'exclure du travail les personnes âgées et un fonctionnaire peut continuer à travailler après 70 ans s'il le souhaite) et en tenant compte des points accumulés mais aussi de l'espérance de vie de chaque catégorie socioprofessionnelle selon le principe de neutralité actuarielle avancé par le rapport Charpin.

2° Remplacer le RMI par le RMA : Revenu Minimum d'Activité . Car la meilleure des insertions, c'est l'activité et ce n'est pas aux entreprises d'assurer la fonction de redistribution sociale mais à la collectivité par l'impôt négatif ou la prime à l'emploi si l'on préfère lui donner un autre nom.

3° Instaurer un RMA différencié en fonction des métiers et des territoires . Car il faudra non seulement continuer à baisser les charges qui pèsent sur le coût du travail non qualifié, mais améliorer la rémunération des métiers manuels et de services à la personne délaissés parce que plus contraignants et moins valorisés socialement. Il faudra aussi le différencier par territoire pour éviter que certains territoires ne deviennent des déserts verts.

4° Corriger les inégalités de statut et de répartition du temps libre dans la société par un impôt spécifique qui serait redistribué sous forme de primes spéciales à l'emploi dans les métiers difficiles et pas assez rémunérateurs pour attirer suffisamment de professionnels .

5° En général, quand on a une bonne idée, d'autres l'ont déjà eue avant et elle est déjà appliquée quelque part avec succès. Il convient donc de mutualiser les expérimentations et les initiatives locales pour faciliter leur reproduction par marcottage, dans le cadre d'un véritable droit à l'expérimentation (tel que proposé par Pierre Méhaignerie à l'Assemblée Nationale). Dans cette perspective reconvertir les Ministères de l'Industrie, de l'Agriculture, de l'Artisanat et du Tourisme et les remplacer par des Agences publiques de l'Expérimentation et de l'Accompagnement des Initiatives.

Avec le tournant de 2006, la question de la réduction du temps de travail ne se posera plus en raison de la conjonction du vieillissement et du *baby-krach*. La montée des tensions internationales imposa en 1939 d'abandonner les 40 heures de 1936 pour revenir à 45 heures, y compris dans l'administration. Cette fois, la rupture annoncée n'est plus la guerre, mais le retournement démographique, la pyramide allant devenir toupie.

En économie ouverte, il convient de tout faire pour stimuler la création de richesse et permettre à tous ceux qui le souhaitent et le peuvent, de participer à la production de valeur ajoutée et d'utilité sociale. L'homme ne veut pas moins travailler, il veut s'activer différemment. Au lieu de se résigner aux frileuses formules de partage du gâteau de l'emploi, ne conviendrait-il pas plutôt d'augmenter ce dernier ? C'est l'activité qui crée l'emploi. Après 2006, il faudra donc travailler plus et travailler

tous. Mais surtout travailler librement à son rythme en fonction de ses besoins et de ses possibilités. Le vieillissement de la population active pourrait conduire à de nouvelles revendications du type : prendre le temps de son temps et pouvoir faire en 40 heures tranquillement ce qui peut être exigé en 35 heures dans le stress ! Vive les 35 heures et les retraites à la carte afin que chacun retrouve la liberté et le plaisir de travailler ou de se divertir !

5792 signes espaces compris